

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3870

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

**Absents excusés** : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

**Absents non excusés** : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil de communauté du 18 avril 2013****Délibération n° 2013-3870**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

CREALYS, incubateur d'entreprises innovantes, est une association qui intervient dans les phases d'émergence et de validation des projets de création d'entreprises s'appuyant sur une technologie innovante issue d'un laboratoire de recherche publique ou en collaboration avec celui-ci. Il se positionne et travaille en complémentarité avec d'autres membres de Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) tels que Novacité, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), OSEO ou Réseau entreprendre Rhône.

Ses principales missions sont :

- la détection des projets dans les laboratoires et les entreprises,
- l'évaluation des idées de création,
- le soutien logistique et la formation des porteurs de projets,
- l'étude de faisabilité et la structuration des projets de création,
- la mise en relation avec des partenaires industriels ou financiers.

Le processus d'incubation se décline en 2 phases :

- la phase préalable à l'entrée en incubation qui permet, par la mobilisation d'expertises externes, de clarifier certains aspects du projet (sur le plan technique ou juridique par exemple),
- la phase d'incubation proprement dite, qui permet aux porteurs de projets sélectionnés d'accéder à 4 types d'outils : formations du porteur de projet, prestations et conseils en faisabilité pour le projet, soutien financier direct au porteur du projet, appui au laboratoire partenaire pour les développements technologiques complémentaires éventuels.

**a) - Objectifs**

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau L\_VE en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise".

Les ambitions du réseau L\_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'incubateur CREALYS pour son action en matière d'appui à la création d'entreprises issues ou liées à la recherche, et pour assurer le positionnement lyonnais en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprises innovantes en tant que membre fondateur de L\_VE.

#### **b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan**

Par délibération n° 2012-2984 du 21 mai 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 € au profit de l'association CREALYS pour l'année 2012.

Le bilan de l'activité de CREALYS dans le cadre de ce financement est le suivant :

- en 2012, 1 289 personnes ont été sensibilisées (dont 350 scientifiques et 384 étudiants) à travers la visite de laboratoires, la participation à des tables rondes, etc.,
- 19 projets ont été incubés et 12 entreprises ont été créées (l'objectif initial était de 12 créations),
- le taux de transformation est de 60 %,
- le taux de pérennité des entreprises au 31 décembre 2012 est de 94 % à 3 ans et de 77 % à 5 ans,
- l'accompagnement de CREALYS donne satisfaction à 91 % (enquête CREALYS) et à 77 % (enquête L\_VE). CREALYS est engagé dans la mise en place d'un système de management de qualité (ISO 9001) afin de satisfaire l'ensemble de ses bénéficiaires.

#### **c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel**

En 2013, CREALYS va poursuivre les actions menées en 2012 :

- la sensibilisation à la création d'entreprises au sein d'établissements d'enseignement supérieur ou d'organismes de recherche,
- la détection et l'évaluation de projets de création d'entreprises au sein d'établissements supérieurs ou d'organismes de recherche,
- la détection et l'évaluation de projets de création d'entreprises de technologies innovantes,
- l'accompagnement de créateurs dans l'élaboration de leurs projets d'entreprises, notamment dans les domaines organisationnels, juridiques, industriels, commerciaux, financiers et pour le recrutement de l'équipe de direction,
- l'information et la mise en relation entre industriels, gestionnaires, financiers et scientifiques pour la création et le financement d'entreprises,
- la formation de porteurs de projets d'entreprises,
- le soutien logistique des porteurs de projet d'entreprises,
- l'hébergement de passages (co-working).

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- 20 projets incubés,
- 12 entreprises créées,
- un taux de transformation de 60 %,
- un taux de pérennité des créateurs "accompagnés" de 95 % à 3 ans et de 70 % à 5 ans,
- un taux de satisfaction des porteurs de projets de 90 %.

En 2013, CREALYS poursuivra les efforts engagés en 2012 pour faire évoluer son organisation et son activité vers une meilleure efficacité et qualité. CREALYS poursuivra, par ailleurs, son engagement partenarial, en particulier avec les membres du réseau L\_VE (Novacité, Réseau entreprendre Rhône, etc.).

**d) - Budget prévisionnel 2013 pour l'accompagnement des entreprises incubées**

| Dépenses                                    | Montant<br>(en €) | Recettes                                  | Montant<br>(en €) |
|---------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------|-------------------|
| <i>Dépenses générales</i>                   |                   | <i>Recettes dédiées au fonctionnement</i> |                   |
| fournitures et frais généraux               | 26 000            | Région Rhône-Alpes                        | 316 000           |
| location et charges locatives               | 47 000            | Etat                                      | 48 875            |
| cotisations                                 | 5 000             | Communauté urbaine de Lyon                | 110 000           |
| honoraires                                  | 36 000            | <i>Recettes dédiées aux porteurs</i>      |                   |
| communication                               | 17 500            | Région Rhône-Alpes                        | 316 000           |
| missions et réceptions                      | 21 000            | Etat                                      | 48 875            |
| charges diverses                            | 7 000             |                                           |                   |
| dotation aux amortissements                 | 7 000             |                                           |                   |
| <i>Dépenses d'appui</i>                     |                   | <i>Recettes non dédiées</i>               |                   |
| rémunération de personnel                   | 250 000           | cotisation membres                        | 32 000            |
| charges sociales et primes                  | 114 000           | subvention INPI                           | 20 000            |
| autres charges de personnel                 | 8 000             | remboursements porteurs                   | 150 000           |
| taxes et impôts                             | 37 000            | produits financiers                       | 5 000             |
| formation interne, séminaire et conférences | 27 000            | autres                                    | 35 750            |
| <i>Dépenses porteurs</i>                    |                   |                                           |                   |
| honoraires formation individuelle           | 10 000            |                                           |                   |
| honoraires formation collective             | 30 000            |                                           |                   |
| honoraires prestations                      | 410 000           |                                           |                   |
| documentation                               | 10 000            |                                           |                   |
| prestations subvention INPI                 | 20 000            |                                           |                   |
| <b>Total</b>                                | <b>1 082 500</b>  | <b>Total</b>                              | <b>1 082 500</b>  |

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 € au profit de CREALYS dans le cadre de son activité pour l'accompagnement des créateurs d'entreprises de technologies innovantes, pour l'année 2013.

La Région Rhône-Alpes accorde, par ailleurs, une subvention de fonctionnement à l'association CREALYS ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 € au profit de l'association CREALYS pour son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association CREALYS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.**